

12 - Opération «Les Portes du Temps» - Validation du projet 2016

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon, Direction Citadelle, souhaite poursuivre l'action menée auprès du jeune public des quartiers prioritaires en temps de loisirs pour leur faire découvrir ce haut lieu du patrimoine en participant à nouveau à l'opération nationale «Les Portes du Temps», initiée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

En effet, le succès des actions menées en 2014 et 2015, avec près de 1 100 jeunes sensibilisés à trois des thématiques majeures du projet d'établissement : le patrimoine historique et architectural (monument), la préservation de la Biodiversité et la découverte des écosystèmes (Muséum) et le dialogue des cultures (Musée Comtois) nous invite à prolonger l'expérience.

Les activités proposées en 2016 se dérouleront du mardi au jeudi durant les vacances scolaires d'avril et d'été. Le public cible se répartira sur deux tranches d'âge principales correspondant aux effectifs des centres accueillis : de 7 à 12 ans et de 3 à 6 ans, en permettant une approche sensible du patrimoine par les tout petits rarement proposée sur les sites. Cette année, le projet s'appuie sur une démarche interactive permettant aux enfants de découvrir la thématique choisie puis de s'exprimer par le biais d'ateliers d'écriture afin de devenir acteur d'une découverte ludique de leur patrimoine et des grandes valeurs qu'il promeut.

Le projet a été co-construit avec la Direction Vie des quartiers (coordination jeunesse) et les structures porteuses des centres de loisirs et espaces jeunes de la Ville de Besançon ainsi qu'avec les services municipaux concernés.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Contrat de ville : 4 000 €, répartis comme suit : 1 350 € CAGB et 2 650 € Ville de Besançon (1 300 € pôle culture et 1 350 € contrat jeunesse).
- Fonds propres : 2 000 € (budget action culturelle Direction Citadelle - Patrimoine mondial)
- DRAC : 4 000 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le projet 2016 des «Portes du Temps»,
- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention dans le cadre des «Portes du Temps» auprès de la DRAC et à signer tous les éventuels documents liés, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Avis favorable du Conseil Municipal, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 8 avril 2016.